

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre de la manière suivante,

| SECTION | Projet BP 2023 | Dont crédits reportés en dépenses | Dont crédits reportés en recettes |
|----------------|-----------------------|--|--|
| FONCTIONNEMENT | 23 557,53 € | 0 | 0 |
| INVESTISSEMENT | 38 465,72 € | 0 | 0 |
| TOTAL | 59 418,25 € | | |

Le budget du SIVOM est voté par nature et comme le compte administratif 2022 est excédentaire certaines dépenses sont gonflées afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DÉPENSES**1) Charges à caractère générale (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 19 952,53 € contre 22 557,53 € au budget primitif 2022, ce qui représente une légère diminution due au financement des amortissements..

B) LES RECETTES

Seul l'excédent d'exploitation apparaît. Aucune recette n'est attendue.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

C) LES DÉPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est en très légère augmentation.

D) LES RECETTES

En 2023, la section d'investissement sera autofinancée.